

Date : 10 octobre 2008

Nom de l'entreprise : Armor-Lux

Titre de l'exemple : Réalisation d'un Bilan Carbone™ sur les sites de productions de Quimper

Principes du Pacte mondial concernés : 7, 8, 9.

- Principe n°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Principe n°8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Armor-Lux a construit son développement sur une éthique : proposer des produits de qualité et maintenir des emplois en France dans le secteur du textile. L'adhésion au Pacte Mondial en 2004 a renforcé la volonté de l'entreprise d'assumer ses responsabilités dans le domaine du développement durable.

« Je renouvelle pour 2009 mon engagement dans le Pacte Mondial. Je m'attacherai donc à défendre au quotidien les dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies et à les faire partager à l'ensemble de mes collaborateurs. En tant que membre du comité directeur, je suis également sensible à la nécessité de communiquer ces 10 principes au plus grand nombre à nos fournisseurs comme à nos clients. »

Jean-Guy Le FLOCH
Président

1. Action mise en œuvre

1.1 : Contexte et objectifs du bilan des émissions de gaz à effet de serre

Armor Lux s'est engagée dans une démarche de prise en compte des impacts sociétaux et environnementaux de ses activités. Dans ce cadre, l'entreprise a souhaité évaluer l'impact de ses activités sur l'effet de serre en réalisant un Bilan Carbone des sites de production et de logistique implantés à Quimper. Cette évaluation constitue l'étape préliminaire indispensable vers la mise en œuvre d'un plan d'actions de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES). La méthodologie suivie dans ce projet est le Bilan Carbone™, outil développé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

1.2 : Démarche suivie

Les activités prises en compte dans le Bilan Carbone regroupent essentiellement la production de tricots teints, la confection de vêtements, la sous-traitance, la logistique, l'administration des bureaux et la restauration collective.

Le Bilan Carbone prend donc en compte

- les émissions directes des sites : liées aux consommations d'énergie fossile ;
- les émissions indirectes liées à l'approvisionnement en électricité, combustibles et aux transports des salariés ;
- les émissions dues à l'approvisionnement en matières premières, à la chaîne logistique, aux déchets générés.

2. Retombées attendues

2.1 : Résultats obtenus :

Le Bilan Carbone réalisé en juin 2008 indique que les émissions de gaz à effet de serre d'Armor Lux s'élève à 8800 tonnes équivalent CO₂. Près de 60% sont dues à l'achat de matières entrantes, principalement les matières textiles (tissus et fils). Le second poste le plus contributeur est l'énergie interne (13% du total).

2.2 : Actions de réduction :

Armor Lux a étudié avec beaucoup d'attention les conclusions de son premier Bilan Carbone avant de mettre en place des actions prioritaires de réduction de ses émissions (objectif 10% de réduction) :

Pour les matières textiles, Armor Lux envisage de :

- sélectionner des sous-traitants en fonction de leur approvisionnement en énergie (énergies d'origine renouvelable, électricité d'origine nucléaire) ;
- privilégier des filières de coton biologique moins consommatrices de pesticides et d'insecticides.

Pour le transport de marchandises, Armor Lux a mis en place une stratégie environnementale dont le but est de :

- optimiser ses flux logistiques pour réduire les distances de transport et diminuer son empreinte carbone
- utiliser des transports alternatifs à la route (ferroviaire, fluvial, transport combiné)

Armor Lux prévoit de réaliser un second bilan carbone d'ici à 2 ans pour mesurer l'impact positif des actions mises en place sur la réduction de ses émissions de GES.

Pays dans lequel les changements ont été effectués : France et zone euro méditerranéenne.

5 mots-clés décrivant l'exemple : production, transport, émissions, évaluation, réduction.

Coordonnées du contact de l'entreprise : Jean-Guy LE FLOCH (jg.lefloch@armorlux.com)
Grégoire GUYON (g.guyon@armorlux.com)